



ARRETE MUNICIPAL N° 24/122 VOI

**OBJET : PROLONGATION AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVENUE GENERAL VINCENT
REFECTION TOITURE AU 3BIS**

**ÉCHAFAUDAGE
ENTREPRISE : MY CONSTRUCTION**

AUTORISATION : DU MARDI 02 AVRIL AU MARDI 30 AVRIL 2024

Le Maire de la ville d'Uzès,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de prolongation d'autorisation en date du 26/03/2024 présentée par MY CONSTRUCTION (1292 chemin de l'Oiselay 84700 Sorgues, 0755 17 92 93) qui doit effectuer des travaux réfection de toiture au 3 Bis Av Gal Vincent

VU l'avis des services techniques,

VU l'avis du service Urbanisme (DP n° 03033423V0044 du 07/12/2023)

VU l'arrêté municipal 24.074 VOI en date du 23/02/2024

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public et assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux, en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Dans le cadre des travaux précités, le pétitionnaire est autorisé à prolonger son autorisation d'occuper le domaine public av Gal Vincent conformément aux dispositions de l'arrêté 24.074 du 23 février 2024.
- ARTICLE 2 :** Les autres articles restent inchangés.
- ARTICLE 3 :** **Ces dispositions sont applicables du mardi 02 au mardi 30 avril 2024.**
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Uzès, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Uzès, le 28 mars 2024

Le Maire,
Jean-Luc Chapon

